CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E156715** **VALABLE JUSQU'AU** **05/06/2027**

ÉDITÉ LE 04/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/12/1986

Forme juridique : SAS

Capital : 76 224

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AVIGNON 87 B 32

Siret : 339 906 083 00037

Code NACE : 4331Z

Numéro caisse de congés payés : 9010416

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000022104985404

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000022104985404

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Raison sociale : ISOLBAT

111 AVENUE DU COUNOISE
ZAC LE PLAN
84320 ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE

Téléphone : 04 90 02 00 00 **Fax :** 04 90 02 00 04

Portable : 0658411428

Responsabilité légale :
MARTINEZ ROBERT PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : compta@isolbat84.fr

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 993 306 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4132	Plaques de plâtre (Technicité confirmée)	6	15/05/2025
6611	Fourniture et pose de plafonds suspendus modulaires (Technicité courante)	6	15/05/2025
7122	Isolation thermique par l'intérieur	6	15/05/2025
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

04/05/2026 11:18

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.